

BRAWO® Silicate Fast

Résine organominérale pour l'assainissement de canalisations

Propriétés du produit

- Résine organominérale deux composants, à faible viscosité
- Durée de démoulage courte, même à basse température
- Bonne adhérence au béton, à la brique et la céramique
- Peut être utilisé sur des supports minéraux secs et humides

Domaines d'application

- Imprégnation et foulage de complexes de textiles / fibres de verre E-CR lors d'assainissements réalisés avec des garnitures d'étanchéité courtes
- Réparation sans excavation des canalisations d'eaux usées et des égouts défectueux
- Procédé de réparation des canalisations d'eaux usées et des égouts souterrains
- Scénarios d'exposition évalués selon le règlement européen REACH : inhalation - périodique, manipulation et contact avec l'eau - permanent

Conseils pour la mise en œuvre

Préparation du substrat

Le substrat doit être propre, débarrassé de toute poussière, trace d'huile, graisse ou autres matières ayant un effet séparateur.

Il peut être sec ou humide. L'assise doit être suffisamment portante et présenter une résistance à l'arrachement d'au moins 1,5 N/mm².

Mélange

La résine de base et le durcisseur doivent être mélangés soigneusement et de manière homogène au moyen d'un agitateur mécanique tournant lentement. On peut aussi avoir recours à des équipements appropriés de dosage et mélange pour résines.

Respecter les proportions indiquées pour le mélange.

Vider complètement le bidon ou le fût (pour des raisons de traitement ultérieur des déchets).

Application

L'application des résines BRAWO® se fait par un processus de diffusion et d'imprégnation.

Le complexe de textiles / fibres de verre E-CR à fouler doit être sec et exempt de toutes substances qui interfèrent avec le mouillage et le durcissement, sinon un mouillage en profondeur des fibres du textile ou tissu n'est pas possible. Cela pourrait conduire à une perte de résistance de la garniture d'étanchéité ou à des défauts de durcissement de la résine de réaction.

Avant de commencer le processus d'installation, il convient de s'assurer qu'aucune eau ne s'écoulera dans la zone à assainir pendant ce dernier.

Sécurité

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate devra être suivie avant toute utilisation industrielle ou commerciale.

Pour plus d'informations, consultez le site :

<https://safeusediisocyanates.eu/fr/>

Il est nécessaire de porter des vêtements de protection appropriés, des gants de protection et des lunettes de protection ou une protection visage lors de la manipulation. Les conseils de sécurité / avertissements de danger figurant sur les étiquettes et les fiches de données de sécurité doivent absolument être respectés.

Caractéristiques techniques du BRAWO® Silicate Fast

(Valeurs données pour une température de + 23 °C et une humidité relative de 50 %, sauf autre indication particulière)

Caractéristiques / propriétés	Unité	Valeur	Remarques
Base / nombre de composants		Résine organominérale / deux	
Proportions du mélange	Rapport de volumes	1 pour 2	1 volume de composant A pour 2 volumes de composant B
Densité (mélange)	kg / l	1,24	
Durée de conservation en pot de 200 g	Minutes	26	à une température ambiante et des matériaux de + 10 °C
Durée de conservation en pot de 200 g	Minutes	12	à une température ambiante et des matériaux de + 20 °C
Temps de durcissement du complexe de textiles / fibres de verre E-CR foulé (3 mm) jusqu'à ce que la pression d'installation se réduise	Minutes	env. 120 env. 35	à + 10 °C à + 20 °C Température ambiante et des matériaux
Totalement résistant aux produits chimiques par durcissement à chaud après	jours	env. 7	
Conditions de manipulation	°C	+ 5 à + 20 + 10 à + 15	Température de l'air et de la surface Température des matériaux

Caractéristiques du produit BRAWO® Silicate Fast

Couleur	vert
Produits de nettoyage	Produit de nettoyage MC U
Stockage	<p>Peut être stocké pendant au moins 6 mois dans des fûts originaux fermés hermétiquement, à des températures de +5 °C à + 20 °C et en environnement sec</p> <p>Le stockage doit s'effectuer à l'abri du gel.</p> <p>Avant la manipulation, les composants doivent être tempérés à une température comprise entre + 13 °C et + 15 °C. Nous recommandons le stockage dans une armoire climatique pour le contrôle de la température.</p>
Évacuation et recyclage des conditionnements usés	<p>Les fûts complétement vidangés peuvent être conduits au recyclage.</p> <p>Mélanger les résidus de composants dans les proportions de mélange spécifiées et les faire durcir.</p> <p>La résine durcie et les garnitures d'étanchéité peuvent être éliminés dans les ordures ménagères (code déchet AVV200301, déchets municipaux ménagers en mélange)</p> <p>Les composants restés seuls doivent être éliminés de manière appropriée en tant que déchets dangereux.</p>

Consignes de sécurité :

Les hautes températures raccourcissent les durées indiquées, les basses températures les rallongent. En général un changement de température de 10 °C entraîne selon le cas une division par deux ou un doublement de la durée indiquée. Les deux composants doivent être accompagnés d'un marquage en conformité avec la réglementation sur les produits dangereux. Observer les recommandations d'emploi données sur les conditionnements des produits par les fournisseurs. Noter les avis, mises en garde et recommandations sur les étiquettes et les fiches techniques de sécurité.

Remarque : Les indications données sur cette fiche technique sont basées sur notre expérience, elles ne constituent pas des informations ayant une valeur absolue. Ces recommandations doivent faire l'objet d'une évaluation compte tenu de l'utilisation envisagée et des contraintes spécifiques au site. Elles rentrent dans le cadre des règles générales de bonne pratique devant être observées dans l'application envisagée. Cela dit, nous assumons la responsabilité de l'exactitude de ces indications dans le cadre de conditions de vente et de livraison. Des recommandations de nos collaborateurs s'écartant des indications mentionnées dans nos fiches techniques ne nous engagent que si elles sont confirmées par écrit. Dans tous les cas, les règles générales de bonne pratique dans la profession devront être observées. Etat : 06/2023